



Association Atelier Réflexe d'Apprendre

Bulletin d'adhésion professionnelle 2022

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....

Mail :

Téléphone :

Profession :

Cocher les cases correspondantes :

- Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association ARA⁽¹⁾ et y adhérer.
- Je règle ma cotisation annuelle de 35€
- J'adhère en tant que membre actif (*sous réserve de validation du bureau*)
- J'adhère en tant que membre d'honneur
- Je signe le code éthique et souhaite figurer sur le site de l'association ARA
- Je renouvelle mon adhésion et règle ma cotisation annuelle de 30 € (et profite du tarif 2021)

(1) consultable sur associationara.com

Chèque à l'ordre de : « Association Atelier Réflexe d'Apprendre » ou virement sur le RIB/IBAN.

- J'accepte de recevoir la newsletter de l'Association ARA.
- Je m'engage à diffuser la newsletter de l'Association ARA auprès de mes patients et/ou de mes clients.
- J'accepte de recevoir des informations des partenaires de l'Association ARA.

A, le/...../.....

Signature :



Association Atelier Réflexe d'Apprendre

Code Éthique

Les praticiens s'engagent à :

- Être conscient des enjeux, des difficultés et des freins qu'impliquent les troubles des apprentissages pour les accompagnés
- Être dans le respect total de la personne quel que soit sa condition, son âge et ses convictions
- Entretenir des rapports courtois et respectueux avec les autres professions et les accompagnés.
- Être vigilant, lucide et tenir compte des limites qu'il peut rencontrer dans sa pratique. Et donc d'accepter d'orienter les personnes vers d'autres professionnels lorsque cela sera nécessaire.
- Continuer à se former ou du moins à s'informer sur les avancées susceptibles d'émerger au sein de sa discipline pour rester pertinent et apporter la meilleure prise en charge que possible.
- Être présent, autant que possible, au sein des locaux de l'association ou par visioconférence (en cas d'impossibilité de se rendre disponible en présentiel) en vue de la préparation des parcours d'accompagnement, quand cela sera nécessaire pour :
 - Étudier les doléances des différents accompagnés,
 - Choisir et hiérarchiser les différents accompagnements pour répondre avec pertinence et cohérence aux différentes problématiques
 - Mettre en place, un ou plusieurs parcours d'accompagnement
- Ne pas abandonner l'accompagnement en cours, sans motifs légitimes et jugé légitime par les membres du bureau de l'association.
- A suivre scrupuleusement le parcours établi lors des réunions pluridisciplinaires et validé lors de la séance compte rendu. Si d'aventure le parcours s'avère inefficace ou peu pertinent, il pourra être rediscuté en accord avec l'équipe de praticiens et l'accompagné.
- Respecter la confidentialité des données personnelles en dehors des praticiens concernés par le parcours d'accompagnement.



Association Atelier Réflexe d'Apprendre

Les accompagnés s'engagent à :

- Entretien des rapports courtois et respectueux avec les professionnels de l'association
- Suivre scrupuleusement et en intégralité le parcours établi par les professionnels et validé par les deux partis (cf. contrat d'accompagnement) sauf en cas de raisons valables qui devront être énoncées et discutées avec les professionnels concernés.
- Suivre scrupuleusement les conseils et exercices à faire entre les séances.
- Accepter le partage des données personnelles uniquement en vue du montage des dossiers patients afin de faciliter le travail pluridisciplinaire.
- Être honnête sur les informations fournies, sur l'observance des conseils et exercices à faire entre les séances
- Tenir informer de tous nouveaux éléments concernant les antécédents et l'historique de l'accompagné afin d'aider au mieux les praticiens dans leur prise en charge
- Tenir informer et être honnête sur les progrès effectués durant le parcours afin de mieux ajuster les prises en charge si nécessaire.

Signature Signatures

Association ARA

Membre Association